CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3ème/I-25

RELOGEMENT DES SERVICES HOTEL DU DEPARTEMENT

———

Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel du Département ont débuté le 2 avril 2007 et se déroulent selon le processus initial établi en fonction des différentes contraintes techniques et fonctionnelles.

Aujourd'hui la **première phase** est terminée.

Nous avons réhabilité la Salle du Conseil, la salle de la Commission Permanente, le hall D et le bar, construit un bâtiment neuf de 2 niveaux (bâtiment A-1 / A-2) et construit l'extension du niveau C, ainsi que rénové la partie Ouest des niveaux C, D et E.

Les services se sont installés progressivement, le déménagement s'est déroulé du 9 Mars au 21 Avril 2009.

Actuellement, les services sont donc répartis géographiquement de la manière suivante :

- Secrétariat Général de l'Assemblée au niveau E,
- Direction de la Programmation et du Développement local au niveau D,
- Direction Economie Industrielle Agricole et Touristique, ADE, CAUE au niveau C
- Service Communication, Semateg, partie de la Reprographie et de la Direction de l'Informatique dans l'extension C,
- Direction Générale Adjointe des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et Transports, l'ADDA, Service Social, Service Relogement, ACMO au niveau A-1,

- Direction Générale Adjointe-Direction des Services Techniques Aménagement, Equipement, Economie et Environnement, Service Documentation au niveau A-2.

Ce sont donc 217 agents qui ont pris possession des nouveaux locaux.

Les travaux de la **phase 2** ont démarré le 4 Mai 2009. Ils consistent en la réhabilitation des niveaux A – B – E (côté Est), le hall C et une partie du niveau D (côté Nord). Les travaux doivent durer 8 mois et se terminer pour début Janvier 2010.

La **phase 3** s'étalera sur 6 mois pour réhabiliter la dernière partie des niveaux A et B (côté Ouest) et du niveau D (côté Sud), ce qui nous amènera à une livraison totale du bâtiment pour Septembre-Octobre 2010.

Le **bâtiment social**, quant à lui, est toujours en cours d'étude. Nous avons déposé le permis de construire le 16 Février 2009.

Le 23 Avril 2009, un arrêté de prescription de diagnostic archéologique nous a été adressé par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées. En effet, le terrain d'assiette du projet s'inscrirait sur le site de l'ancienne Abbaye de Montauriol. Les services du Conseil Général se sont donc mis en relation avec les personnes qualifiées pour réaliser ce diagnostic, à savoir l'INRAP et la DRAC, afin de ne pas retarder la construction de ce bâtiment.

Le Projet (PRO) doit nous être déposé par l'équipe de Maîtrise d'oeuvre Roger TAILLIBERT pour le mois de Juillet et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le mois de Septembre. L'appel d'offres des travaux sera lancé courant Septembre, avec un démarrage prévisionnel de chantier pour la fin de l'année 2009.

S'agissant des aménagements extérieurs, les abords du bâtiment de l'Hôtel du Département sont partiellement réalisés.

En ce qui concerne le parking sur les berges du Tescou, qui accueillera 200 places de stationnement, l'appel d'offres a été lancé le 15 avril 2009. Les plis ont été remis le 7 Mai 2009 et ouverts le 28 Mai 2009. L'analyse est en cours. La Commission d'Appel d'Offres attribuera dans les jours qui viennent les travaux qui pourront ainsi démarrer en Août prochain et se terminer en Janvier 2010.

Telles sont les informations que j'ai tenu à porter à votre connaissance en vous précisant que dans le cadre des autorisations de programmes en cours, je vous propose de ratifier, à l'occasion de cette session :

- un crédit de 500 000 € à l'article 23128, sous-fonction 0202 – aménagement du parking ;
- un crédit de 2 211 000 € à l'article 231.311, sous-fonction 0202 –restructuration hôtel du département, bâtiment administratif ;
- un crédit de 1 939 000 € à l'article 231.311, sous-fonction 0202 - bâtiment social.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Ratifie les crédits suivants :

- 500 000 € à l'article 23128, sous-fonction 0202 – aménagement du parking ;
- 2 211 000 € à l'article 231.311, sous-fonction 0202 –restructuration hôtel du département, bâtiment administratif ;
- 1 939 000 € à l'article 231.311, sous-fonction 0202 - bâtiment social.

Pour ..... : 29 voix
Contre ..... : 1
Abstention.....: néant

Adopté.

Le Président,